Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260907-DEL202609009-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 07/09/2026
DATE DE CONVOCATION : 01/09/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 21 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.
PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT (arrive à 20h05 au point 5), Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Florence GOURMELEN, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD
POUVOIRS : Grégory LANCELOT donne pouvoir à Cyrille BARON jusqu'à son arrivée à 20h05 au point 5, Denis PORCHET à Florence GOURMELEN, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Pierrick COULIOU à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBRÉE à Nathalie DREAN, Mickaël DAUDIN à Fabienne HEMERY
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie LANGE

Finances
2026.09.009 DEMANDE DE SUBVENTION POUR CRÉATION D'UNE ASSOCIATION (« Ti-Labour Crea'Fil »)

Rapporteur : Laurent KERIVEL

Monsieur Laurent KERIVEL informe qu'une nouvelle association Govenaise (« Ti-Labour Crea'Fil ») sollicite par courriel en date du 29 juillet 2026, le versement de la subvention pour création d'association.
Cette association, créé en 2026, a pour objet de proposer à ses adhérents des ateliers créatifs de couture, de macramé, ...
Pour rappel, par délibération n° 2012.05.002 du 7 mai 2012, le conseil municipal a voté le versement d'une subvention d'un montant de 100 € pour aider, lors de leur création, les nouvelles associations qui en ont formulé la demande.

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Vu la délibération n° 2012.05.002,
Vu la demande présentée par l'association « Ti-Labour Crea'Fil »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :
- **Reconnaît d'intérêt communal l'association Ti-Labour Crea'Fil »**
- **Décide de lui attribuer la subvention pour création d'association d'un montant de 100 €,**
- **Dit que cette subvention sera versée à l'association dès réception en mairie de l'accusé de réception de la Préfecture et du numéro RNA,**
- **Décide d'inscrire cette somme au budget principal 2026,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Secrétaire de séance,
Jean-Marie LANGE